

Opérations sur valeurs mobilières  
 et revenus de capitaux mobiliers 2003

02193 00827

- 4. FEB. 2004

Agence : **PARIS VILLETTE (00827)**

**SCI MICHEL THOMAS**  
**220 BOULEVARD DE LA VILLETTE**  
**75019 PARIS 1431**

Compte de référence : **30004 00827 00021579242 42**

Identification fiscale :

**SCI MICHEL THOMAS**

**9 AVENUE DE FLANDRE**  
**75109 PARIS**

**Montants en EUROS**

**2 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERES**

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires .....	<b>EE</b>
Revenus des actions et parts ouvrant droit à abattement (avoir fiscal inclus) .....	<b>DC</b>
Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA (avoir fiscal inclus) .....	<b>FU *</b>
Revenus de valeurs mobilières et distributions n'ouvrant pas droit à abattement (avoir fiscal ou crédit d'impôt inclus) .....	<b>TS</b>
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement (crédit d'impôt inclus) .....	<b>TR *</b>
Revenus, indiqués lignes DC, TS, TR, pour lesquels la CSG, la CRDS et le prélèv. soc. de 2 % ont déjà été prélevés ....	<b>CG</b>
Montant total des avoirs fiscaux et des crédits d'impôt .....	<b>AB</b>

\* Vous reporter au verso de la notice d'accompagnement ci-jointe.

**3 PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS - AUTRES GAINS TAXABLES A UN TAUX FORFAITAIRE**

Gains des sociétés de capital-risque taxables à 16 % .....	<b>VL</b>
--	-----------

**Pour information**

Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés (montant net) : \_\_\_\_\_

Montant net payé : \_\_\_\_\_ Droits de garde : \_\_\_\_\_

Montant brut soumis à prélèvement forfaitaire libératoire (EE) : \_\_\_\_\_

Montant prélèvement : \_\_\_\_\_

Valeurs françaises imposables OSBL : \_\_\_\_\_

Revenus de valeurs étrangères n'ouvrant pas droit à abattement : \_\_\_\_\_

**Montant total des cessions : 83113**

**Créances, dépôts, cautionnements et comptes courants n'ouvrant pas droit à abattement (TR)**

Option pour le prélèvement non exercée

Produits ou gains : \_\_\_\_\_ dont plus-values sur TCN : \_\_\_\_\_

Pertes : \_\_\_\_\_

**Sociétés de capital-risque** Distributions exonérées : \_\_\_\_\_

**Répartitions de FCPR ou distributions de SCR déjà soumises à CSG, CRDS et prélèvement social de 2 % (CG) :**

**Plan d'Epargne en Actions** Compte n° \_\_\_\_\_ Date d'ouverture du plan : \_\_\_\_\_

Date du 1er retrait :

En cas de clôture avant 5 ans - Montant cumulé des versements :

Valeur liquidative à la date de la clôture du plan :

Revenus (avoir fiscal inclus) des titres non cotés inscrits dans un PEA (FU)\* : \_\_\_\_\_

**Plan d'Epargne Populaire** Compte n° \_\_\_\_\_ Date d'ouverture du PEP : \_\_\_\_\_

Clôture avant 8 ans (cas de force majeure) Produits exonérés :

Produits de PEP déjà soumis à CSG, CRDS et prélèvement social de 2 % (CG) : \_\_\_\_\_

IFUHH 08822 00827 340403817229 000

1628580024647

402818825497

4.FEV 2004

**Justificatif à produire aux services fiscaux**  
**Opérations sur valeurs mobilières et revenus de capitaux mobiliers**

DESIGNATION		DU PAYEUR	DU BENEFICIAIRE	
Nom, prénoms ou raison sociale		BNP PARIBAS	SCI MICHEL THOMAS	
Complément d'adresse				
N°, nature et nom de la voie		16 BOULEVARD DES ITALIENS	9 AVENUE DE FLANDRE	
Commune		PARIS	PARIS	
Code postal		75009	75109	
N° SIRET AU 31.12.2003		66204244900014	Code bénéficiaire	B
N° SIRET AU 31.12.2002 (en cas de changement)			Les renvois 2AB, 2DH, 2EE correspondent aux lignes de la déclaration n° 2042	
INFORMATIONS GENERALES		COMPLEMENTS D'IDENTIFICATION		
Période de référence		Date de naissance ou N° SIRET	37879899500015	
Guichet		Commune de naissance (code)	000	
Réf. du compte ou n° de contrat	00827 00021579242	Commune de naissance (libellé)		
Avoir fiscal ou crédit d'impôt (1)	2AB	Département (code)		
dont sur les dividendes d'actions françaises		Nom marital		
dont sur les revenus de valeurs étrangères		Produits des contrats d'assurance-vie et de bons de capitalisation bénéficiant de l'abattement prévu à l'article 125-0 A du CGI et soumis au prélèvement libératoire	2DH	
Information facultative : montant des plus-values de cessions de valeurs mobilières		Autres produits soumis à prélèvement libératoire	2EE	

(1) L'avoir fiscal ne peut être utilisé pour ce montant que par les personnes physiques, les fondations reconnues d'utilité publique et les sociétés mères, lorsque ces sociétés utilisent leurs avoirs fiscaux dans les conditions prévues au 2 de l'article 146 du CGI.  
 A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, les personnes morales autres que les fondations reconnues d'utilité publique et les sociétés mères ne peuvent utiliser qu'un avoir fiscal au taux de 10%. Le cas échéant, ce crédit d'impôt est majoré d'un montant égal à 80% du précompte versé par les sociétés distributrices. Pour connaître le montant de cette majoration, reportez-vous aux indications fournies par les sociétés distributrices.